



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-16569

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une réfection de toiture que doit réaliser **UNION TECHNIQUE DU BATIMENT** demeurant **59 AVENUE GASTON ROUSSEL ROMAINVILLE 93230 ROMAINVILLE**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE DU TEMPLE le 21/09/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX
CIRCULATION REDUITE et ALTERNAT

du 3 au 7 RUE DU TEMPLE (Dijon), le 21/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La largeur de la chaussée sera rétrécie et la circulation se fera par alternat, suivant les règles générales du Code de la Route.

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite de moitié, au droit des numéros 3-5-7, sur 15 mètres linéaires à l'avancement des travaux.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise UNION TECHNIQUE DU BATIMENT.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , Bureau de suivi et d'analyse d'activité, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP et Facturation DIVIAPARK

- UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 15 septembre 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE